

FLASH INFOS CPT

CPT
Haut-Rhin

Le bulletin d'information de la communauté psychiatrique de territoire

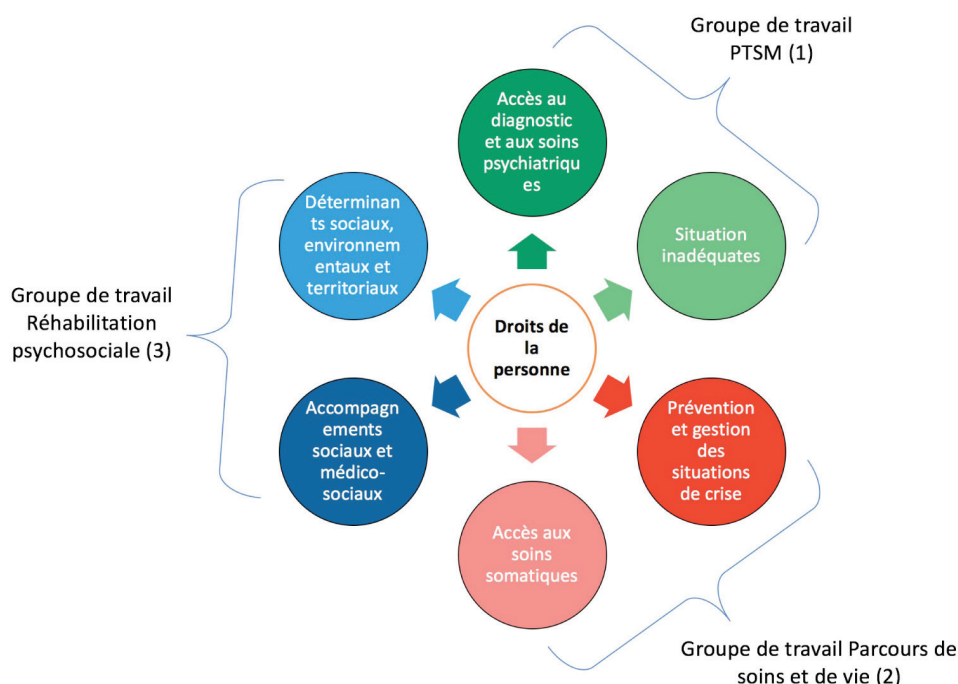
Février
2018
Numéro 4

Comment la CPT va s'associer à l'élaboration du diagnostic territorial partagé en santé mentale ?

Afin de réaliser le diagnostic partagé dans le Haut-Rhin, l'assemblée générale de la CPT du 18 janvier 2018 a accepté de s'inspirer d'une méthodologie élaborée par l'agence nationale d'appui à la performance (ANAP). De ce fait, les membres de la CPT vont être amenés dès février à travailler au sein de groupes porteurs de thématiques jugées centrales dans les parcours de vie et de soins.

Comme indiqué sur la rosace ci-dessous, **six thématiques sont identifiées**. La question de la promotion des droits de la personne atteinte de troubles psychiques sera examinée dans les groupes. Les groupes de travail antérieurs à cette méthodologie (PTSM pour projet territorial en santé mentale, Parcours de vie et de soins, Réhabilitation psychosociale) s'inscrivent dans la continuité de cette démarche.

Au regard des thématiques, il a été décidé que les trois groupes de travail auraient chacun en charge deux axes regroupés :



Groupe de travail PTSM (1)

Groupe de travail Parcours de soins et de vie (2)

Groupe de travail Réhabilitation psychosociale (3)

A noter qu'il est en plus apparu nécessaire de créer un groupe bébés/enfants/adolescents en raison de la spécificité du parcours du jeune public. Dans ce cadre ce groupe aura à prendre en considération l'ensemble des six thématiques.

Par ailleurs, une réunion strictement médicale va se dérouler pour permettre aux médecins hospitaliers et libéraux spécialistes en psychiatrie ou en médecine générale d'évoquer leurs problématiques communes.

L'ensemble des travaux menés par ces groupes permettra d'arrêter le diagnostic territorial. La commission spécialisée en santé mentale du conseil territorial de santé n°5 interviendra dans le processus de validation du diagnostic partagé et du projet territorial en rendant des avis. Suite à ces avis des instances de démocratie

sanitaire, le directeur général de l'agence régionale de santé approuvera le travail réalisé.

L'organisation du travail des groupes est également conditionnée par le calendrier arrêté avec l'ARS pour obtenir l'aide de l'ANAP : c'est pourquoi les dates des trois séries de séances de travail sont d'ores et déjà prévues pour chaque groupe afin que la phase diagnostic soit terminée pour fin juin 2018.

Ces séances de travail seront l'occasion de réfléchir en trois temps :

- le premier consistera à repérer les principales problématiques rencontrées sur le terrain,
- le deuxième consistera en l'analyse causale de celles-ci,
- le dernier consistera à mettre en avant les pistes d'amélioration envisagées par les partenaires.



A l'issue de ce troisième temps, une synthèse du travail effectué aura lieu devant l'assemblée générale de la CPT début juillet 2018. La suite logique sera alors le commencement de la phase visant à la rédaction du projet territorial en santé mentale sur la base de cette feuille de route.

Cérémonie des vœux du Centre hospitalier de Rouffach en présence de membres de la CPT

A l'occasion des vœux du Centre hospitalier de Rouffach un certain nombre de membres de la CPT étaient présents. Cette cérémonie a été l'occasion de mettre en avant la CPT et ses membres. La photo jointe en témoigne.



Contact :
Mme Valentine de MEYRIGNAC
Tél : 03 89 78 71 84 ou 03 89 58 45 10
Mail : v.demeyrignac@ch-rouffach.fr

Rédactions par :
François **Courtot**, secrétaire général de la CPT
Mme Valentine de **Meyrignac**, directrice adjointe en charge de la CPT au CH de Rouffach